

FORUM NATIONAL SUR L'INITIATIVE DU MILLENAIRE

Organisé sous l'égide du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye WADE
et la présence effective de Monsieur le Premier Ministre
le 8 février 2005 à l'Hôtel Méridien Président, Dakar

Recommandations du Rapport «Investir dans le développement»

Les objectifs du Millénaire pour le développement adopté en 2000 au Sommet du Millénaire, sont des cibles entérinées par les dirigeants du monde et visant à : réduire sensiblement, d'ici à 2015, l'extrême pauvreté dans ses nombreuses dimensions - manque de revenu, sous-alimentation, maladie, exclusion sociale, absence d'infrastructure et de logements - tout en encourageant l'égalité des sexes, l'éducation, le droit à la santé et la viabilité environnementale. Ces objectifs ambitieux peuvent être atteints partout dans le monde si les pays travaillent ensemble, comme ils se sont engagés à le faire, afin de les réaliser. Ces objectifs, une fois devenus réalité, offrent la perspective d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère pour tous.

Le Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies a été lancé à la demande du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, afin d'élaborer un plan d'action pratique qui permette de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En sa qualité d'organisme consultatif indépendant, dirigé par le professeur Jeffrey D. Sachs, le Projet a soumis en janvier 2005 ses recommandations novatrices au Secrétaire général de l'ONU.

L'essentiel des travaux du Projet Objectifs du Millénaire a été entrepris par 10 équipes thématiques comprenant plus de 250 spécialistes venant du monde entier – notamment des praticiens du développement, ainsi que des représentants de la société civile, des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du secteur privé.

« Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » fait la synthèse des principales recommandations du Projet Objectifs du Millénaire. Le rapport, qui explique des stratégies d'investissement et indique des méthodes pour les financer, présente un cadre opérationnel qui permettra à tous les pays, mêmes les plus pauvres, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Les dix recommandations principales

R.1

Les gouvernements des pays en développement devraient se doter de stratégies de développement assez ambitieuses pour atteindre en 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous les désignons sous le nom de Stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD. Pour respecter cette date limite de 2015, nous recommandons à tous les pays de mettre en place ces stratégies en 2006 au plus tard. S'il existe déjà un Document de stratégie de réduction de la pauvreté, il doit être adapté aux OMD.

R.2

Les Stratégies de réduction reposant sur les OMD devraient poser fermement le principe d'une forte augmentation des investissements publics, de la création de capacités, de la mobilisation de ressources intérieures et de l'aide publique au développement. Elles devraient prévoir un ensemble de mesures de renforcement de la conduite des affaires publiques, de la promotion des droits de l'homme, de la participation de la société civile et de la promotion du secteur privé. Ces stratégies devraient :

- *S'appuyer sur une analyse des investissements et des politiques nécessaires pour atteindre les OMD en 2015.*
- *Préciser le détail des investissements, des mesures et des budgets pour les trois à cinq années qui viennent.*
- *Faire une large place à la productivité rurale, à la productivité urbaine, à la santé publique (y compris la santé en matière de sexualité et de procréation), à l'éducation, à l'égalité des sexes, à la viabilité environnementale et à la science, la technologie et l'innovation.*
- *Promouvoir des mécanismes de gestion publique transparente et décentralisée*
- *Inclure des mesures pratiques d'augmentation des effectifs, notamment par la formation et la conservation de travailleurs qualifiés.*
- *Faire participer les organisations de la société civile à la fourniture des services et leur donner les ressources nécessaires pour le suivi et l'évaluation.*
- *Exposer les grandes lignes d'une action de promotion du secteur privé.*
- *Etre au besoin adaptées aux besoins particuliers des pays sans littoral, des petits Etats insulaires, des pays moins avancés et des Etats fragiles.*
- *Mobiliser un supplément de ressources intérieures de l'ordre de quatre points de pourcentage du PNB en 2015.*
- *Calculer l'aide publique au développement nécessaire.*
- *Décrire une « stratégie de sortie » pour mettre un terme à la dépendance à l'égard de l'aide, adaptée à la situation du pays.*

R.3

Les gouvernements des pays en développement devraient élaborer et appliquer des stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD à la faveur de processus transparents et inclusifs, en travaillant étroitement avec les organisations de la société civile, le secteur privé intérieur et les partenaires internationaux.

R.4

Les donateurs internationaux devraient sélectionner une bonne dizaine de pays à réalisation accélérée des OMD, pour une forte augmentation de l'APD en 2005, pour tenir compte du fait

que beaucoup de pays sont déjà à même de faire passer la réalisation des IOMD à une échelle accrue, en raison de la qualité de leur gestion publique et de leur capacité d'absorption.

R.5

Les pays développés et les pays en développement devraient lancer ensemble, en 2005, un groupe de mesures produisant des gains rapides pour sauver et améliorer des millions de vies et promouvoir la croissance économique. Ils devraient également lancer un effort massif pour accroître le niveau de connaissances spécialisées existant au niveau local.

R.6

Les gouvernements des pays en développement devraient adapter leurs stratégies nationales aux initiatives régionales que sont par exemple le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Communauté des Caraïbes (et son marché commun) et les groupes régionaux devraient recevoir une aide directe accrue des donateurs pour réaliser des projets régionaux.

R.7

Les pays riches devraient porter leur APD de 0,25 % de leur PNB en 2003, à 0,44 % en 2006 et à 0,54 % en 2015 pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la qualité de cette APD étant améliorée (et incluant une aide harmonisée, prévisible et prenant surtout la forme d'un soutien budgétaire). Chaque donateur devrait atteindre en 2015 au plus tard cet objectif consistant à consacrer 0,7 % à la réalisation des OMD et d'autres besoins. L'allègement de la dette devrait être étendu et généreux.

R.8

Les pays riches devraient ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement selon les modalités du cycle de négociations commerciales de Doha et aider les pays les moins avancés à devenir compétitifs sur les marchés d'exportation (investissement dans des infrastructures indispensables au commerce international, telles que le réseau électrique, le réseau routier et les ports. Le programme de Doha pour le développement devrait être mené à bien et les négociations de Doha achevées en 2006 au plus tard.

R.9

Les donateurs internationaux devraient mobiliser une aide à la recherche-développement scientifique à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins propres des pauvres dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture, de la gestion de l'environnement, de l'énergie et du climat. Nous estimons à 7 milliards de dollars par an le montant total des sommes nécessaires.

R.10

Le Secrétaire général de l'ONU et le Groupes des Nations Unies pour le développement devraient renforcer la coordination, au niveau des sièges et au niveau du pays, entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour réaliser les OMD. Les équipes des Nations Unies dans le pays devraient être renforcées et devraient travailler étroitement avec les institutions financières internationales pour réaliser les OMD.